

RCS : ANGERS  
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00163  
Numéro SIREN : 572 072 106  
Nom ou dénomination : ARTUS

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt 11284

**ARTUS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 8.784.688 euros**  
**Siège social : Chemin du Champ des Martyrs**  
**49241 Avrillé Cedex**  
**RCS ANGERS 572 072 106**

LE  
**31 JUL. 2023**  
ARCHIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 9 heures, au siège social de la société Artus S.A.S.,

La société **MEGGITT HOLDINGS (FRANCE) S.A.S.**, société par actions simplifiée au capital de 90.300.100 euros, dont le siège social est Chemin du Champ des Martyrs - 49241 Avrillé Cedex, identifiée sous le numéro 530 091 156 RCS ANGERS, représentée par sa Présidente, Madame Valérie SCHIERMEYER, dûment habilitée à l'effet des présentes, assistant à la présente Assemblée Générale par vidéoconférence,

Agissant en qualité d'Associé Unique, propriétaire de la totalité des 320.136 actions de 27,44 euros chacune de la société **ARTUS S.A.S.**, société par actions simplifiée au capital de 8.784.688 euros dont le siège social est Chemin du Champ des Martyrs - 49241 Avrillé Cedex, identifiée sous le numéro 572 072 106 RCS ANGERS

Après avoir pris connaissance :

- La copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique.
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception.
- Un exemplaire des statuts de la société.
- Le rapport de gestion de la Présidente.
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

A pris les présentes décisions portant sur les points suivants :

- Rapport de gestion de la Présidente.
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Nomination du cabinet Deloitte en tant que commissaire aux comptes titulaire.
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoir à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

**MEGGITT - Artus**

37 Ch. du Champ des Martyrs  
BP 20009

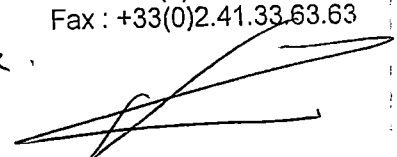
49241 Avrillé Cedex

Tél : +33(0)2.41.33.63.40

Fax : +33(0)2.41.33.63.63

Document certifié conforme à l'original.

Identifiée par délégation de Valérie SCHIERMEYER.



L'Associé Unique reconnaît avoir eu connaissance et communication de tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes.

Enfin, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

**Première Résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties et avec toutes leurs conséquences, ainsi que les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés, de même que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 27.104,14 Euros et à l'impôt sur les sociétés correspondant.

En conséquence, l'Associé Unique donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus de sa gestion à la Présidente.

**Cette décision est adoptée.**

**Deuxième Résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un profit de 7.867.328,61 Euros, au compte report à nouveau de la manière suivante :

- le résultat de l'exercice .....	Euros	7.867.328,61
- augmenté du compte report à nouveau .....	Euros	37.337.109,92
- et du compte autres réserves .....	Euros	0,00
- constituerait un bénéfice distribuable de .....	Euros	<u>45.204.438,53</u>

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué sur l'année

- Le solde serait affecté en report à nouveau pour la somme de .....	Euros	45.204.438,53
----------------------------------------------------------------------	-------	---------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les distributions de dividendes suivantes ont eu lieu sur les trois derniers exercices :

31/12/2022 : 0 euro

31/12/2021 : 0 euro

31/12/2020 : 0 euro

**Cette décision est adoptée.**

**Troisième Résolution – Nomination du cabinet Deloitte en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices**

L'Associé Unique, après avoir pris acte de l'expiration du mandat du cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit, 34 Place Viarime, 44009 Nantes Cédex 1, commissaire aux comptes titulaire, nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire le cabinet Deloitte & Associés, 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex, France, pour une durée de six (6) exercices.

Le mandat du cabinet Deloitte viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

**Cette décision est adoptée.**

**Quatrième Résolution – Augmentation de capital réservée aux salariés**

Après examen, à titre de précaution, des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, prévoyant le principe d'une augmentation de capital social par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise et réalisée dans les conditions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, l'Associé Unique décide de rejeter ce principe.

**Cette décision est adoptée.**

**Cinquième Résolution - Pouvoir à donner pour l'accomplissement des formalités légales.**

L'Associé Unique charge sa Présidente d'accomplir ou faire accomplir par toute personne déléguée par elle, toutes formalités légales ou réglementaires de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

**Cette décision est adoptée.**

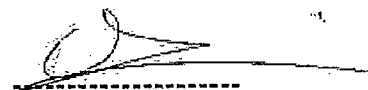
**Questions diverses**

**1. Conventions règlementées**

L'Associé Unique rappelle l'existence de conventions de prêt entre la société ARTUS et la société Meggitt Holdings France, ayant fait l'objet d'une résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2022, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 et suivants du Code de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 35 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



**L'Associé Unique  
Meggitt Holdings France SAS  
Représentée par Madame Valérie SCHIERMEYER, Présidente**

Artus

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Document certifié conforme à l'original  
Sténe Frazier par délégation de Sténe  
Schirmer.

**MEGGITT - Artus**

37 Ch. du Champ des Martyrs  
BP 20009

49241 Avrillé Cedex

Tél : +33(0)2.41.33.63.40

Fax : +33(0)2.41.33.63.63





## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'Associé unique  
**Artus**  
37, Chemin du Champ des Martyrs  
49241 Avrillé

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Artus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 34, place Viarme C.S. 90928, 44009 Nantes Cedex 1  
Téléphone: +33 (0)2 51 84 36 36, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

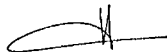
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 12 juin 2023

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gwenaël Lhuissier

# ARTUS SAS

---

*Comptes annuels*

Exercice : du 01/01/2022 au 31/12/2022

MEGGITT 37 chemin du champ des Martyrs BP 20009 49241 AVRILLE

**BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**



Formulaire obligatoire (article 53A  
du Code général des impôts).

1

## BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 2023

Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/20N			31/12/20N-1			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Désignation de l'entreprise : ARTUS SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'exercice précédent : 12						
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA		0				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	0	0		
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE	0	0		
		Concession, brevets et droits similaire	AF	AG	914 694	0		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 240 914	15 240 914		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	2 190 830	1 799		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		0		
		Terrains	AN	AO	400 620	235 992		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	4 724 019	3 743 058		
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	AS	21 541 575	18 567 097		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	951 527	921 696		
		Immobilisations en cours	AV	AW	824 235			
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	AY		0		
		Participations évalués par mise en équivalence	CS	CT		0		
		Autres participations	CU	CV	4 293 646			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		0		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		0		
		Prêts	BF	BG		0		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 613			
		<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	<b>51 086 677</b>	<b>2 571 569</b>	<b>24 515 108</b>	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	9 066 688	1 411 068	7 655 620
En cours de production de biens			BN	BO	3 386 288	123 055	3 263 232	2 203 607
En cours de production de services			BP	BQ			0	0
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	2 965 222	47 791	2 917 430	2 483 909
Marchandises			BT	BU			0	0
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	80 727		80 727	112 776
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	BY	19 089 309	32 872	19 056 436	13 156 653
		Autres créances (3)	BZ	CA	19 899 455		19 899 455	24 241 982
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			0	0
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			0	0
	Disponibilités	CF	CG	5 063 449		5 063 449	9 642 128	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	CI	91 361		91 361	100 448	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>59 642 502</b>	<b>1 614 787</b>	<b>58 027 714</b>	<b>56 983 133</b>	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0	0	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			174 380		174 380	32 220
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1A	<b>110 903 559</b>	<b>28 186 357</b>	<b>82 717 202</b>	<b>81 506 927</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :	Stocks :			Créances :			



Formulaire obligatoire (article 53A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		ARTUS SAS		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	8 784 688	8 784 688
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, .....	DB	3 253	3 253
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text"/> EK <input type="text"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	878 468	878 468
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <input type="text"/> B1 <input type="text"/>	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)* <input type="text"/> EJ <input type="text"/>	DG		
	Report à nouveau	DH	37 337 109	28 271 737
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	7 867 328	9 065 372
	Subvention d'investissement	DJ	709 100	759 100
	Provisions réglementées*	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>55 579 948</b>	<b>47 762 619</b>
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 440 205	3 582 935
	Provisions pour charges	DQ	1 182 909	1 313 469
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>3 623 114</b>	<b>4 896 404</b>
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <input type="text"/> EI <input type="text"/>	DV	6 998 397	10 417 007
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	808 604	558 075
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 821 879	6 944 252
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	4 800 891	4 729 265
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	371 482	49 145
	Autres dettes	EA	1 446 448	5 582 634
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	377 912	419 146
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>22 625 617</b>	<b>28 699 526</b>	
Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED	<b>888 522</b>	<b>148 376</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	<b>82 717 202</b>	<b>81 506 927</b>	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 546 513	24 165 590
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			



Formulaire obligatoire (article 53A  
du Code général des impôts).

3

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

D.G.I. N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise :		ARTUS SAS						Exercice N		Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	0	0		
	Production vendue	biens*	FD	41 037 256	FE	30 331 184	FF	71 368 441	57 810 947	
			FG	7 757 134	FH	9 107 183	FI	16 864 318	14 943 885	
		services*								
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	48 794 391	FK	39 438 368	FL	88 232 759	72 754 832		
	Production stockée*					FM	1 241 874	1 717 592		
	Production immobilisée*					FN	0	17 972		
	Subvention d'exploitation					FO	993 179	111 813		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 732 109	3 490 302		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 490 064	764 457		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	101 689 986	78 856 971	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	43 194 497	35 545 881		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-3 248 739	-1 283 135		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	20 332 026	14 605 814		
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	1 353 296	1 141 756		
	Salaires et traitements*					FY	16 931 033	13 127 474		
	Charges sociales (10)					FZ	6 476 412	5 405 246		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :			- dotations aux amortissements*		GA	1 310 628	1 465 478	
					- dotations aux provisions *		GB			
		- sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	1 731 314	1 207 297	
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 318 843	1 456 016	
	Autres charges (12)					GE	4 037 906	912 459		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	94 437 220	73 584 290	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	<b>7 252 766</b>	<b>5 272 680</b>		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	97 490	115 185		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	32 220			
	Différences positives de change					GN		144		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	129 710	115 329	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	174 380			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	239 172	3 834 316		
	Différence négative de change					GS	83 036	345 360		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	496 589	4 179 677	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>-366 878</b>	<b>-4 064 347</b>		

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)	GW	6 885 887	1 208 332
---------------------------------------------------------	----	-----------	-----------



4

Formulaire obligatoire (article 53A  
du Code général des impôts).

## COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 2023

ARTUS SAS		Exercice N		Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 055 806		
Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB			
Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	2 539 483	8 761 659	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 595 289	8 761 659	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	14 755	180 865	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	1 420 806	1 173 347	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	291 370	141 432	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 726 931	1 495 644	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	HI	<b>1 868 357</b>	<b>7 266 015</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	610 204	267 957	
Impôts sur les bénéfices* (X)	HK	276 712	-858 981	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	HL	<b>105 414 986</b>	<b>87 733 959</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	HM	<b>97 547 657</b>	<b>78 668 588</b>	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>	HN	<b>7 867 328</b>	<b>9 065 372</b>	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) produits de locations immobilières	HY			
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
(3) - crédit-bail mobilier *	HP			
- crédit-bail immobilier	HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	90 297	113 210	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6 ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.237 octies)	RC			
(6 ter) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquiés D)	RD			
(9) Dont transferts de charges	A1	3 855 021	1 335 338	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	7 023	16 589	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 Obligatoires A9				
(13) dont cotisations facultatives Madelin A7				
(13) dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 740 506</b>	<b>3 608 863</b>	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26 895</b>	<b>12 461</b>	

ANNEXES

**ARTUS SAS****RESULTAT DE L'EXERCICE**

<b>Total du bilan en €</b>	<b>82 717 202,81</b>
<b>Total des produits</b>	<b>105 414 986,59</b>
<b>Total des charges</b>	<b>97 547 657,98</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7 867 32861</b>

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 06/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Parmi les faits caractéristiques de l'exercice, les points suivants sont à souligner :

En termes d'activité :

2022 est l'année du retour de la croissance. L'activité a cru de 21% pour s'établir à 88,2 millions d'euros de Chiffres d'Affaires.

Ce retour de la croissance résulte aussi bien du secteur civil (augmentation des cadences Airbus et Boeing) que du secteur militaire. Ce dernier a commencé à être affecté très positivement, et c'est une tendance de fonds qui devraient durer plusieurs années, par la situation géopolitique (guerre en Europe entre la Russie et l'Ukraine), retour des hostilités entre Taïwan et la Chine... Les armées européennes ont voté des budgets militaires en fortes augmentation, afin d'augmenter de manière très conséquente leurs forces en conditions opérationnelles.

Le Chiffres d'Affaires de 2022 a été partiellement freiné par la continuation de difficultés de supply chain, principalement sur les composants électroniques venant d'Asie ainsi que sur les opérations d'usinage et de traitement de surface. A fin décembre 2022, le retard de livraisons client atteignait son plus haut niveau historique à 13 millions d'euros.

Autres événements marquants :

Artus réalise sur 2021-2022-2023 le paiement d'une subvention commerciale au groupe Domusa, et plus particulièrement à la filiale nouvelle créée APS (All Precision Systems) qui a intégré le fonds de commerce partiel de TFE, afin de lui permettre de développer son activité (et donc notamment de maintenir dans l'emploi les salariés transférés). Cette subvention a pris la forme d'un acompte de 30% à la signature de l'accord de cession, suivi du paiement de 17 mensualités égales (prenant fin en février 2023).

Le 2 août 2021 le Conseil d'Administration du Groupe Meggitt a annoncé qu'il recommandait l'acquisition de Meggitt par le Groupe américain Parker.

Meggitt et Parker étant deux groupes cotés en bourse, avec des activités aéronautiques civiles et de défense, des autorisations gouvernementales et des contrôles ont été nécessaires pour l'autorisation de cette acquisition.

Ces différents processus réglementaires se sont déroulés pendant le reste de l'année 2021 et le premier semestre 2022. L'acquisition a été effective le 9 septembre 2022.

Le groupe Parker, conglomérat américain avec son siège à Cleveland dans l'Ohio, réalise 15 milliards d'euros de chiffres d'affaires dans le monde avec près de 60 000 employés. L'acquisition du groupe Meggitt, qui réalise 2,5 milliards d'euros de CA va lui permettre de doubler son activité aéronautique.

La dette d'Artus en compte courant « Group Funding » pour un montant de 4.234.262 € a fait l'objet d'un remboursement intégral en date du 21 avril 2022.

Le Conseil d'Administration du Groupe Meggitt, a donné son accord formel en décembre 2021 pour le lancement du projet Océan. Ce projet est la construction d'un nouveau site ultra moderne pour relocaliser Artus. La construction de ce site, à 6 km de l'usine actuelle, devait débuter mi 2023 pour un emménagement début 2025. Le groupe Parker s'est engagé à respecter ce projet, mais en se l'appropriant et selon ses règles et pratiques. Des travaux sont donc en cours pour adapter le projet aux concepts industriels du groupe Parker. Ces travaux de reconfiguration vont conduire à un décalage du projet estimé aujourd'hui à environ 6 mois

En matière sociale :

L'effectif à fin décembre est de 331 personnes, en hausse de 21 personnes par rapport à l'année précédente. (310 personnes fin décembre 2021)

Événements postérieurs à la clôture :

Conflit Ukraine/Russie :

A date il n'y a pas d'impact significatif suite au conflit Ukraine/Russie.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clôturé le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **A. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties de la manière suivante :

<b>Biens :</b>	<b>Mode :</b>	<b>Durée :</b>
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans
Fonds de commerce	Néant	Néant
Brevet	Linéaire	5 ans

La mise en œuvre des nouvelles règles comptables suite au règlement ANC 2015-06 n'a aucune incidence sur les comptes de la société.

### **B. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité attendue et suivant le mode linéaire pour les acquisitions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

<b>Biens :</b>	<b>Mode :</b>	<b>Durée :</b>
Bâtiments industriels	Linéaire	20 à 50 ans
Matériels	Linéaire	3 à 10 ans
Outillages spécialisés	Linéaire	3 à 10 ans
Automobiles et matériels roulants	Linéaire	4 à 5 ans
Mobiliers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de Bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	3 à 10 ans

### **C. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire se définit par référence à différents critères dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et passifs figurant dans les comptes de la filiale et ses perspectives, etc...

La valeur des titres Mikroma est équivalente à la valeur d'acquisition. Aucune dépréciation des titres n'a été constituée au vu de la situation nette arrêtée au 30 avril 2022. Aucune perte de valeur n'a été identifiée depuis lors.

### **D. Stocks**

*Les stocks sont valorisés de la manière suivante :*

- Matières premières et semi-ouvrés : Prix moyen pondéré sur facture d'achat majoré des frais accessoires.
- En-cours et produits finis : Prix de revient de production

Si la valeur actuelle des stocks à la date du bilan est inférieure au coût, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

A cette dépréciation s'ajoutent celles pour rotation lente et sur-stockage.

Les achats réalisés pour l'activité « Recherche et Développement » sont comptabilisés directement en charges.

### **E. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée pour les créances identifiées comme douteuses, et pour les créances échues

- > 185 jours et < 365 jours provision à hauteur de 50%
- > 365 jours provision à hauteur de 100%

### **F. Provisions réglementées.**

Les provisions réglementées figurent au bilan dans les capitaux propres. La contrepartie est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

### **G. Indemnités de départ à la retraite**

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite de la société sont définis par les conventions collectives de la Métallurgie (Nationale des Ingénieurs et Cadres) et l'accord National sur la mensualisation du personnel non cadre.

La méthode actuarielle utilisée pour l'évaluation de ces droits est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux de la société envers ce participant sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- De la probabilité de survie dans l'entreprise du participant jusqu'à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ de la société)
- De l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation

Une partie des engagements a été externalisée en 2000 auprès d'une compagnie d'assurance et la valeur du fonds au 31 décembre 2022 est de 272 755 euros

#### **H. Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement encourus sont comptabilisés dans les charges de l'exercice.

#### **I. Participation des salariés et intéressement**

Dans le cadre de la participation des salariés, la société ARTUS constitue une provision pour participation, prise en charge dans l'exercice de référence.

#### **J. Provision pour risque et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de l'entreprise à l'égard des tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Elles sont évaluées au cas par cas, après prise en compte, le cas échéant, de l'avis des experts et conseils de l'entreprise.

A la clôture de l'exercice, la société constitue les provisions destinées à couvrir les opérations suivantes :

- Litiges clients
- Garanties
- Amendes et pénalités
- Perte à terminaison (marge négative = Prix de vente – Prix de revient)
- Gratifications : Conformément à la recommandation 03-R-01 au CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003, les médailles du travail (de même que les prestations versées durant la durée de vie active du salarié) sont désormais exclues du champ d'application des engagements de retraite et avances similaires (engagements postérieurs à l'emploi) : leur traitement comptable est donc autonome. Cette recommandation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Pour la clôture au 31 décembre 2022, les coûts des versements probables des gratifications pour l'attribution de médaille du travail donnent obligatoirement lieu à la constatation d'une provision.

Cette provision se rapporte aux salariés présents dans l'entreprise à la date de clôture ; elle est constituée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que ceux-ci atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi de la médaille (prise en compte notamment de la rotation du personnel et des tables de survie).

- Coûts de PSE (TFE)

**K. Opérations en devises**

Suite à son intégration au sein du Groupe Meggitt en 2011, Artus bénéficie de la mise en place d'une couverture de change sur les opérations réalisées en dollar US (y compris les opérations avec sa filiale Meggitt Vietnam depuis 2018).

Cela se traduit par des contrats mensuels de vente à terme de dollar US à Meggitt. Les volumes sont basés sur le montant net des transactions ventes et achats en dollar définis lors de l'élaboration du budget. Le taux est communiqué par le groupe.

Date de fin	\$	€	Taux de couverture
28/01/2022	1 995 000.00	1 705 128.21	1.170
28/02/2022	1 482 000.00	1 266 666.67	1.170
31/03/2022	494 000.00	422 222.22	1.170
27/04/2022	622 000.00	531 623.93	1.170
27/05/2022	1 427 000.00	1 219 658.12	1.170
27/06/2022	658 000.00	562 393.16	1.170
27/07/2022	1 190 000.00	1 017 094.02	1.170
26/08/2022	814 000.00	695 726.50	1.170
26/09/2022	683 000.00	583 760.68	1.170
27/10/2022	715 000.00	611 111.11	1.170
25/11/2022	882 000.00	753 846.15	1.170
15/12/2022	621 000.00	530 769.23	1.170
27/01/2023	931 000.00	795 726.50	1.170
27/02/2023	678 000.00	579 487.18	1.170

Les dettes et créances en devises figurent au bilan :

- pour leur contre-valeur au cours du contrat de couverture pour les flux sous contrat
- pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice pour les flux exclus du contrat de couverture

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est comptabilisée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées (par des gains latents de change sur le même cycle fournisseur ou client) font l'objet d'une provision pour risques.

Détail des pertes et gains de changes		2022	2021
Gains de change sur créances/dettes commerciales	exploitation - 756	4 319 962	738 083
	financier - 766	0	144
	S/Total	4 319 962	738 228
Pertes de change sur créances/dettes commerciales	exploitation - 656	-3 968 890	-762 464
	financier - 666	-83 037	-345 361
	S/Total	-4 051 927	-1 107 824
Total		268 036	-369 596

**L. Crédit Impôt Recherche**

Artus a comptabilisé au 31 décembre 2022, un montant total de crédit d'impôt Recherche de 859 001,00 euros

Décomposition du total CIR comptabilisé sur 2022		859 001
Dont relatif aux dépenses engagées sur l'exercice 2022		927 558
Dont complément relatif aux dépenses engagées sur l'exercice 2021		169 620
Dont suite contrôle fiscal (Artus et ex TFE)		-238 177

<b>NOTES SUR LE BILAN</b>
---------------------------

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**IMMOBILISATIONS**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution poste à poste	Diminution cessions	A la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	18 346 439				18 346 439
<b>Immobilisations corporelles</b>	27 229 064	1 332 453		119 539	28 441 978
<b>Immobilisations financières</b>	4 296 232	4 612		2 585	4 298 259
<b>TOTAL</b>	<b>49 871 735</b>	<b>1 337 065</b>		<b>122 124</b>	<b>51 086 676</b>

**AMORTISSEMENTS**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3 073 321	30 403		3 103 724
<b>Immobilisations corporelles</b>	22 306 840	1 280 225	119 220	23 467 845
<b>TOTAL</b>	<b>25 380 161</b>	<b>1 310 628</b>	<b>119 220</b>	<b>26 571 569</b>

## PROVISIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 896 404</b>	<b>2 784 593</b>	<b>4 057 881</b>	<b>3 623 116</b>
Dont provision pour litiges clients	150 000	70 753	150 000	70 753
Dont provision pour garantie	542 869	667 171	542 868	667 171
Dont provision pour perte sur marché	618 067	1 301 111	618 067	1 301 111
Dont provision pour amendes et pénalités	13 432	2 870	13 432	2 870
Dont provision pour risques RH	140 000	358 977	358 977	140 000
Dont provision exceptionnelle RH	601	0	601	0
Dont provision PSE Artus	995 580	0	995 580	0
Dont provision PSE TFE	1 090 166	0	1 006 246	83 920
Dont provision Taxe sur convention d'assurances	0	37 298	0	37 298
Dont provision pour pertes de change	32 220	174 380	32 220	174 380
Dont provision pour médailles du travail	1 078 345	172 033	104 766	1 145 611
Dont provision pour impôts	235 124	0	235 124	0
Dépréciation (stocks et clients)	1 274 380	1 731 314	1 390 907	1 614 787
<b>TOTAL</b>	<b>6 170 784</b>	<b>4 515 907</b>	<b>5 448 790</b>	<b>5 237 901</b>

## ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 613	2 628	1 985
Clients douteux ou litigieux	698	698	
Autres créances clients	19 088 611	19 088 611	
Personnel et comptes rattachés	39 451	39 451	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 516	36 516	
Taxe sur la valeur ajoutée	485 234	485 234	
Divers	687	687	
Groupe et associés	19 077 352	19 077 352	
Débiteurs divers	260 216	260 216	
Charges constatées d'avance	91 361	91 361	
<b>Total</b>	<b>39 084 739</b>	<b>39 082 754</b>	<b>1 985</b>

Parmi les 19.077.352 € liés au Groupe et associés, 3.981.723 € concerne le compte courant intégration fiscale CIR avec la Holding MHF, et un prêt de 15.095.629 € à cette même Holding.

## ECHEANCES DES DETTES

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers - Participation et intérêts sur participation	4 122 103.00	851 604.00	3 270 499.00	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 821 880.00	7 821 880.00		
Personnel et comptes rattachés	2 357 588.00	2 357 588.00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 008 546.00	2 008 546.00		
Taxe sur la valeur ajoutée	129 513.00	129 513.00		
Autres impôts, taxes et assimilés	305 244.00	305 244.00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	371 483.00	371 483.00		
Groupe et associés	2 876 295.00	2 876 295.00		
Autres dettes	1 446 448.00	1 446 448.00		
Produits constatés d'avance	377 912.00	377 912.00		
<b>Total</b>	<b>21 817 012.00</b>	<b>18 546 513.00</b>	<b>3 270 499.00</b>	<b>-</b>

Les dettes envers le groupe concernent Meggitt Vitenam à hauteur de 1.736.521 €, et MHF avec le compte d'intégration fiscale à hauteur de 1.139.774 €.

Parmi les autres dettes, nous trouvons une subvention commerciale à hauteur de 768.245 en faveur de la société APS filiale de DOMUSA (repreneur d'une partie de l'activité de TFE en 2021).

## ETAT DES STOCKS

Etat des stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	9 066 689	1 411 068	7 655 621
En cours de production de biens	3 386 289	123 056	3 263 233
Produits intermédiaires et finis	2 965 222	47 791	2 917 431
<b>Total</b>	<b>15 418 200</b>	<b>1 581 915</b>	<b>13 836 285</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ordinaires	Nombre de titres	Capital social	Valeur nominale
Titre en début d'exercice	320 136	8 784 688	27.44
Titre en fin d'exercice	320 136	8 784 688	27.44

## ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

	Liées	Participation
Participation	3 531 401	762 245
Créances clients	0	113
Emprunts et dettes financières	-1 736 521	
Dettes fournisseurs	0	-549 567
<b>TOTAL</b>	<b>1 794 880</b>	<b>212 791</b>

## FONDS COMMERCIAL

Eléments du fonds commercial	Montant	Observations
Activité « Capteur Industriels »	554 914	Acheté en 1998 à la Sté THOMSON
Activité « LVDT »	850 000	Acheté en 2003 à la Sté SNECMA
Activité « LVDT »	368 000	Acheté en 2005 à la Sté HISPANO SUIZA
Mali de fusion	13 468 000	suite TUP TFE 2021
<b>TOTAL AU BILAN</b>	<b>15 240 914</b>	

## CHARGES A PAYER

	2022	2021
Emprunts et dettes financières	873 513	904 926
Avances et acomptes	808 605	558 075
<i>Dettes Financières</i>	1 687 118	1 463 001
Dettes fournisseurs	2 586 807	2 141 812
Dettes fiscales et sociales	3 707 307	3 358 716
<i>Dettes d'Exploitation</i>	6 294 114	5 500 528
Dettes sur immobilisations	371 483	49 145
<i>Dettes diverses</i>	371 483	49 145
<b>TOTAL</b>	<b>8 352 715</b>	<b>7 012 675</b>

## PRODUITS A RECEVOIR

	2022	2021
Autres immobilisations		
<i>Immo Financières</i>		
Créances clients	920 191	0
Autres créances	251 013	104 422
<i>Créances</i>	1 171 204	104 422
Disponibilités		
<i>Disponibilités et divers</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 171 204</b>	<b>104 422</b>

## CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

**Charges constatées d'avance : 91 361 euros**

Charges liées à des facturations fournisseurs dont la réception de marchandise par Artus sera faite sur N+1

**Produits constatés d'avance : 377 912 euros**

Produits constatés d'avance liés à des facturations et expéditions émises fin décembre pour lesquelles les produits n'ont pas été réceptionnés par le client au 31/12/2022. Le chiffre d'affaires relatif à ces expéditions sera reconnu sur janvier 2023.

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	Export	Total
Vente de produits finis	41 037 256	30 331 185	71 368 441
Etudes & Travaux	6 924 619	4 001 282	10 925 901
Prestations de services	506 473	91 688	598 161
Marchandises & activités annexes	326 043	5 014 213	5 350 256
<b>TOTAL</b>	<b>48 794 391</b>	<b>39 438 368</b>	<b>88 232 759</b>

Voici en pourcentages, l'importance de chaque catégorie par rapport au chiffre d'affaires global :

- Vente de produits finis : 80.89 %
- Etudes & Travaux : 12.38 %
- Prestations de services : 0.68 %
- Marchandises et activités annexes : 6.05 %

<b>CAPITAUX PROPRES</b>
-------------------------

	Au 01/01/2022	Affectation du résultat n- 1 et versement de dividende	Résultat	Au 31/12/2022
<b>Capital social</b>	8 784 688			8 784 688
<b>Primes</b>	3 253			3 253
<b>Réserve légale</b>	878 469			878 469
<b>Report à nouveau + versement dividende</b>	28 271 738	9 065 372		37 337 110
<b>Résultat de l'exercice</b>	9 065 372	-9 065 372	7 867 329	7 867 329
<b>TOTAL</b>	<b>47 003 520</b>	<b>0</b>	<b>7 867 329</b>	<b>54 870 849</b>

<b>IMPOTS ET TAXES</b>
------------------------

Le résultat fiscal de la société ARTUS est bénéficiaire et s'élève à : 3 678 020 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à : 276 712 euros

Et se décompose comme suit :

Impôts à taux plein 25.00 %	919 505
C.S.B. (art. 235 ter ZC)	5 165
Rappel Impôts suite contrôle fiscal 2022	211 043
Crédit impôt recherche	- 859 001
<b>Impôt sur l'exercice</b>	<b>276 712</b>

La société ARTUS est intégrée fiscalement dans la société Meggitt Holdings France depuis le 28 mai 2011.

<b>EFFECTIF MOYEN</b>
-----------------------

<b>Cadres</b>	109	1	110
<b>Agents de maîtrise</b>	1	0	1
<b>Employés et techniciens</b>	122	4	126
<b>Autres</b>	83	16	99
<b>Total</b>	<b>315</b>	<b>21</b>	<b>336</b>

<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>
------------------------------------------------

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Fin 2022
Intérêts courus à payer	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

Emprunts et dettes financières diverses	Fin 2022
Participation des salariés	3 243 590
Intérêts courus sur participation	128 513
Compte-courant intégration fiscale MHF	1 139 774
Compte-courant Artus Vietnam	1 736 521
Prêt pays de Loire N-202101292	750 000
<b>Total</b>	<b>6 998 398</b>

<b>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>
-----------------------------------------------

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
<b>FILIALES</b>						
Détenues a + 50%						
<b>ARTUS VIETNAM</b>	<b>3 758 760</b>	<b>5 196 304</b>	<b>100</b>	<b>3 531 401</b>	<b>51 493 319</b>	<b>1 807 271</b>
Soit en USD	4 023 000	5 561 603			55 113 285	1 934 322
<b>PARTICIPATIONS</b>						
Détenues entre 10 et 50%						
<b>MIKROMA</b> <small>(30/04/2022)</small>	<b>1 109 907</b>	<b>6 245 907</b>	<b>10</b>	<b>762 245</b>	<b>39 002 333</b>	<b>1 198 381</b>
Soit en millier de Zlotys	5 203 500	29 282 266			182 852 006	5 618 290

<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>
-------------------------------

Engagements donnés	Montants N	Montants N-1
<b>Engagements en matière de pensions :</b>		
+ Montant total :	2 798 985	3 065 962
- Externalisation des IFC réalisée :	-272 755	-305 347
= Engagements :	2 526 230	2 760 615
<b>Autres engagements donnés :</b>		
+ Montant total :		
- Provision :		
= Engagement :	0	0
<b>Aval et cautions délivrés par la banque</b>	<b>19 467</b>	<b>206 655</b>

<b>CONSOLIDATION</b>
----------------------

Acquisition du groupe Meggitt par le groupe américain PARKER le 9 septembre 2022. Nous ne disposons pas des données financières du groupe Parker au 31/12/2022.

Les données disponibles concernent le groupe Meggitt avec l'Interim result 2022 au 30/06/2022.

Dénomination sociale	Adresse
<b>MEGGITT PLC</b>	Unit2, Pilot Way
	Ansty Park
	COVENTRY, CV7 9 JU
	UNITED KINGDOM

En Millions de GBP £	1 <sup>ER</sup> Semestre 2022
Actif non courant	3 121
Chiffre d'affaire net	821
Résultat de l'exercice	1
Capitaux propres	2 358
Effectif moyen de l'entreprise	Non dispo

**Commentaires :**

Conformément à l'article 233-17 du Code du Commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du sous-groupe.

En effet :

- ✓ La société est elle-même sous le contrôle de la société MEGGITT PLC qui l'inclut dans ses propres comptes consolidés. Par ailleurs, ni un ni plusieurs actionnaires représentant au moins 10% du capital social, ne sont opposés à cette exemption.
- ✓ Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand MEGGITT PLC sont certifiés, publiés et mis à la disposition des actionnaires de la société ARTUS dans les délais prévus aux articles 138 et 139 du décret du 23 mars 1967.